

L'ÉCLAIR

de Roubaix - Tourcoing

ABONNEMENTS
 Nord et Département limitrophes : 4 fr. 50
 Autres départements : 5 fr. 50
 Un an : 12 fr.
 Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
 ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desdormot, 12, TOURCOING
 Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
 A ROUBAIX, 33, Grande-Rue.
 A TOURCOING, 12, Rue Desdormot.
 A LILLE, 26, Rue de Pives.

BULLETIN DU JOUR

La question Crétoise

M. Méline est prodigue de mots qui restent de mots historiques. Il en a encore prodigué un, lundi, à la tribune du Palais-Bourbon.

Figurez-vous que M. G. l'ait avait au 14-Grand-audace, dans la situation présente, de dire que le gouvernement avait le devoir de donner à la Chambre l'assurance qu'aucune résolution ne serait prise au sujet de la question crétoise, sans que le Parlement eût d'abord approuvé.

M. Méline répondit à M. Goblet que le gouvernement associerait la Chambre à tous ses actes, mais qu'il ne pouvait expliquer avant que les puissances eussent arrêté leur ligne de conduite.

« Le devoir de la Chambre », a déclaré le président du Conseil, « est de se taire jusqu'à ce que la Chambre ait dit que le Parlement est supprimé en fait. Quand tout sera décidé, on lui signifiera les volontés des chanceliers et on l'invitera à les ratifier. Mais, le conseiller s'abstenant, les députés ont son avis, avant de s'engager, allions-nous ? C'est chose que ni M. Méline, ni M. Hanotaux ne sauraient admettre.

« Une note venue de Londres, que publie un journal réactionnaire du soir, est, à ce sujet, bien significative. Cette note dit : « Aussitôt l'annonce de la Grèce devenue officielle, les gouvernements à Paris ont émis leurs vœux sur la question et des mesures reconnues nécessaires pour faire respecter les décisions des puissances. »

« Les décisions sont donc arrivées d'avance. On procédera de la même façon à Londres, à Home et à Paris. M. Méline a transmis le mot d'ordre qu'il avait reçu : « Le devoir de la chambre est de se taire. »

« Jusqu'à ce qu'on ait pris de certaines décisions du jour au lendemain, nous attendons. »

« Cette tactique a trouvé une majorité dans la Chambre des députés de 1897, plus bas tombez dans l'abdication et dans la livraison des droits de la nation que le Corps législatif de l'Empire second et dernier.

« Par 380 voix contre 194, un Parlement sous-croupion a consenti à ce que la politique de la France se fasse à Pétersbourg, à Berlin, à Vienne, partout, sauf à Paris, et que la France et ses représentants soient réduits à l'état de simples spectateurs de ce qui se fait ailleurs.

« Et quelle guerre !

« Le bombardement de Pirée et les obus français éparpillés sur le Parthenon, comme les obus versailles ont, en 1871, éparpillés l'Arc de l'Étoile Notre ardeur républicaine — il est question d'une station par grande puissance — marchant contre la plus grande des insurrections, et, c'est à ce moment que les voleurs de la Pologne et avec les voleurs de l'Alsace-Lorraine, volant à la crête sa liberté, c'est à dire son droit d'être, de retourner grecque.

« Ce crime là, la pointe de socialisme que le prolétariat des villes et des campagnes a reçu comme une avant garde dans le Palais-Bourbon, est bien regardé à ne pas le laisser se perpétuer.

« Par l'organe de Jaures, elle s'est engagée à revenir à la charge, jour après jour, sans se lasser, jusqu'à ce que, l'indignation publique, elle ait repris la France de la Révolution à des gouvernants qui la déshonorent.

« Dès aujourd'hui, à l'ouverture de la séance, Millerand sera de nouveau à la tribune, pour réclamer, pour protester.

« Et ce sera ainsi demain, après-demain, sans que rien puisse désarmer le nationalisme socialiste de la Chambre, jusqu'à ce justice ait été faite.

LE PALAIS DE LA MISÈRE

Le Bureau de Bienfaisance de Nantes doit quitter le local modeste qu'il occupait à l'Hôtel de-Ville qui lui suffisait jusqu'ici et va faire construire un superbe monument, dont le devis est de 150,000 francs.

Cet hôtel aura 2 étages ; au premier se trouvera le cabinet de M. le vice-président et les salles de conseil ; au deuxième, les appartements de M. le receveur ; au rez-de-chaussée, dans un coin, les bureaux des employés chargés de recevoir les pauvres.

Monsieur le Préfet, messieurs les Conseillers municipaux opportunistes ont donné leur approbation avec enthousiasme ; les conseillers socialistes ont refusé l'un d'eux a eu l'audace de surmonter la construction projetée le « Palais de la misère ».

On a vertement rembaré ces grincheux ; comment on était obligé de recevoir dans la salle de conseil monsieur le Maire qui est président de paille et Monsieur le Vice-Président qui est le Président de fait, messieurs les administrateurs, messieurs les dames de charité et ces excellents bourgeois, choisis parmi les plus notables, les plus gras, les plus honorables de la ville pour constituer les bureaux auxiliaires.

N'a-t-on pas le devoir de réunir tous ces personnages dans un endroit aussi convenable qu'eux-mêmes ? Tous les tirez de leurs salons et vous les dérangez pour les recevoir dans un misérable salle de mairie, pour asséoir leur auguste postérieur sur des simples chaises rembourrées en paille, n'a-t-on pas honte ?

M. le Vice-président, qui fait la roue devant le gouvernement depuis le 4 septembre 1870, jour où il s'est aperçu qu'il était républicain et qu'il n'avait pas imaginé le 2 décembre 1851, comment voulez-vous qu'on le décore, s'il n'a pas un beau bureau avec un larbin pour introduire les visiteurs et écarter les imposteurs ?

Et Monsieur le Receveur, un homme très bien pensant et extrêmement convenable, ne lui faut-il pas des appartements en rapport avec son important rôle socialiste ?

Les socialistes diront que tout cela coûtera très cher, que la dépense prévue pour 150,000 francs coûtera certainement à fr. 250,000, peut-être à fr. 300,000, que cela creusera un trou profond dans la caisse des pauvres, ce qui est déplorable dans une ville où il y a dix mille assistés et où l'on vient de ramasser un homme mort de faim dans la rue.

C'est possible, mais la classe bourgeoise a besoin d'inspirer le respect et de frapper l'esprit des pauvres qu'elle secourt et des ouvriers qu'elle secourt le jour où, épuisés par les labours et les privations ils seront forcés de tendre la main à leur tour.

C'est pourquoi la Bourgeoisie Nantaise fera feu de quatre patés pour faire décorer le vice-président de son bureau de Bienfaisance ; en attendant elle lui accordera un cabinet somptueux avec un larbin ; elle donnera des salles spacieuses et luxueuses aux administrateurs, memores auxiliaires et dames de charité ; il y a bien les bonnes sœurs, mais comme elles rendent de signalés services à la cause bourgeoise, on voudra bien les traiter comme des dames ; elle logera très bien le receveur qui est un fonctionnaire, mais qui a été employé et qui se relèguera au rez-de-chaussée, en contact avec les pauvres dont ils auront à écouter les doléances et à froter les halions.

Ne sont-ils pas des salariés et n'appartiennent-ils pas à la grande armée des travailleurs qui doivent peiner pour leurs chefs et la classe supérieure ? Tandis qu'ils feront toute le besogne du Bureau de Bienfaisance, on bas, les gros bourgeois trôneront dans les étages supérieurs ; ils discuteront longuement les voies et moyens d'étouffer les plaintes et les cris de colère de la meute des affamés. Il y a parmi eux-ci des haineux qui restent au fond de leurs mansardes, fa rouches comme des loups dans le bois. On ne sait jamais au juste ce qui couve dans leur cervelle, ce qui lui dans leurs yeux inquiétants.

Cependant, la peur des maigres est bien atténuée par la manière d'être de professionnels de la mendicité ; ceux-ci sont tellement pleins de soumission et de respect pour l'ordre établi ; ils sont si religieux et si bien pénétrés de la mission providentielle et du rôle nécessaire de la haute bourgeoisie capitaliste. Messieurs les administrateurs trouvent bien qu'ils ne démontrent qu'une vraie gratitude envers leurs personnes mais avec une véritable grande d'âme ils leur attribuent néanmoins le meilleur de la provende de l'assistance publique et privée.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 9 mars.

Ainsi que nous le disions plus haut, notre ami Millerand interpellera aujourd'hui le gouvernement sur les affaires d'Orient et sur l'attitude que compte prendre le gouvernement en présence de la réponse de la Grèce à l'ultimatum européen.

M. Denys Cochin interviendra dans la discussion.

On s'agite, dans les couloirs, des votes de la Chambre, à la séance d'aujourd'hui, un ordre du jour étrange dont le premier alinéa renverrait le garde des sceaux et dont le second remettrait le ministre d'Albion. Une semblable incohérence n'est pas faite pour relever le prestige du parlementarisme.

La liberté d'association

M. Michelin et plusieurs de ses collègues ont déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi ayant pour objet d'inviter le Gouvernement à présenter à la Chambre un projet de loi sur la liberté d'association. L'abrogation du Concordat et la séparation des églises et de l'Etat.

Dans l'exposé des motifs, nous relevons les passages suivants :

« La société civile doit proclamer et respecter la liberté de conscience de tous les citoyens. Elle doit, en conséquence, répudier la persécution et abolir tous les privilèges pour soumettre au droit commun les clergés des différents cultes.

« Sous la République le droit commun doit être basé sur la liberté. Le pouvoir dans les questions qui sont du domaine de la conscience, et, rétroquement, l'Église n'a pas le droit d'empêcher sur le pouvoir temporel.

« Il y a, par conséquent, il ne doit pas y avoir de religion d'État.

« En conséquence, il ne doit pas y avoir de budget des cultes et les Églises doivent être séparées de l'État. »

Projet Cunéo d'Ornano

M. Cunéo d'Ornano a remis hier au président de la Chambre un projet de résolution, ainsi conçu :

« Le projet de résolution. — La Chambre invite le Gouvernement à ce qu'il se prononce sur le conflit de Crète, l'appel à peuple. »

« Ce projet de résolution sera lu aujourd'hui en séance.

L'élection de l'abbé Gayraud

La Chambre a nommé dans ses bureaux la commission chargée de procéder à une enquête sur l'élection de l'abbé Gayraud.

Ont été élus : MM. Chassaing, Gerault-Richard et Goussier, socialistes ; Richard (Côte-d'Or), Baladrou, Rauber, Huguet, Lambert, Le Gac'h, radical ; Hémond et Batiot, républicains.

Les Maîtres répétiteurs

Les députés faisant partie du comité de patronage des répétiteurs se sont réunis avant la séance.

« Ils ont décidé de communiquer une lettre par laquelle M. Rambaud lui avait fait connaître que le Conseil des ministres avait refusé la question, avait décidé de retirer l'autorisation à l'association des maîtres répétiteurs, en raison de son refus de se conformer à la décision du ministre et de reprendre la caractère d'association de secours mutuels.

« La réunion a examiné s'il y avait lieu de maintenir à l'ordre du jour l'interpellation de M. Rambaud sur les maîtres répétiteurs, présents demandant qu'on la traitât à cause des préoccupations de politique extérieure ; mais la majorité s'est prononcée pour le maintien.

« L'interpellation de M. Mirman sera vraisemblablement discutée à la fin de cette séance. »

Commission des douanes

La Commission des douanes a repoussé la proposition d'augmenter de droits de douane sur les vins étrangers destinés à la ptée de la morue.

CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres s'est réuni, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

M. Hanotaux a donné communication au Conseil de la note du gouvernement helvétique, parvenue cette nuit au ministère des affaires étrangères, en réponse à la communication de puissances. Le Conseil a délibéré sur la situation.

M. Barthou a fait signer le projet de loi concernant la composition et déterminant les attributions du Conseil supérieur en Algérie. Ce projet sera déposé mardi sur le bureau de la Chambre.

M. Barthou a également fait signer un décret portant le décret du 9 février 1897, portant l'abolition absolue de l'entre de port de Marseille aux navires de l'Inde. Le nouveau décret abolit une réglementation commune pour tout le territoire.

A PROPOS DES INSTITUTEURS

Il faudrait remonter bien loin dans le passé pour trouver un ministère de l'Instruction publique qui ait tant fait que M. Rambaud pour mécontenter le personnel universitaire. Après les professeurs, après les maîtres répétiteurs, qui sont obligés d'en appeler au Parlement pour protester contre la dissolution de leur association, ce sont les instituteurs qui se plaignent aujourd'hui de la façon singulière dont ils sont traités sous le ministère actuel.

Un de nos correspondants de la Somme nous signale la mesure suivante qui vient d'être prise à l'égard de ces dévoués fonctionnaires. Nous la soumettons à l'appréciation du public ; car, bien qu'elle n'ait en elle-même qu'une importance moyenne, elle n'en constitue pas moins pour les intéressés, une mesure vexatoire au premier chef.

On sait que les instituteurs bénéficient d'une réduction de moitié sur le prix des billets de chemins de fer, c'est là pour eux un avantage qui est amplement justifié par la modicité de leurs traitements et par les déplacements fréquents que leur imposent les fantaisies ou les caprices de l'administration.

Toutes les fois qu'ils ont un voyage à faire ils doivent pour obtenir cette réduction, adresser à l'inspecteur primaire de leur arrondissement une demande écrite, ce qui est d'ailleurs une stupidité, puisqu'ils ont à justifier quand même de leur identité à la gare de départ.

Jusqu'à présent, la franchise postale leur était accordée pour ces sortes de demandes, comme pour tous les autres papiers administratifs dont ils sont toujours encombrés ; cela était de toute justice, puisqu'il ne s'agit pas de la correspondance ayant un caractère personnel.

Or, l'administration dont M. Rambaud est le chef, a décidé, à l'égard de ces instituteurs, de leur retirer ce privilège. Ils devront désormais adresser leurs demandes à l'inspecteur primaire, qui devra leur en remettre une copie, ce qui est d'ailleurs une absurdité, puisqu'ils ont à justifier quand même de leur identité à la gare de départ.

Enfin, il a subi, lundi soir, un nouvel échec et celui là même décret, qui lui avait été promis, n'a pas été adopté.

ÉCHecs AU MINISTÈRE

Le cabinet Méline vient de subir à la Chambre trois échecs successifs.

Judi, en votant à une grande majorité, sur la proposition de M. Habard et Laguel, l'attribution de secours de M. Hémond, la Chambre a entendu désavouer le gouvernement ; elle a formellement condamné ses coupables complaisances à l'égard du lergel et ses alliances anti-démocratiques.

Samedi, le ministère, après de longues hésitations, des réticences, des déclarations équivoques, a dû accepter l'ordre du jour complémentaire de M. Ricard et Jerveloy tendant à la communication des dossiers des affaires des chemins de fer à la Sud.

Enfin, il a subi, lundi soir, un nouvel échec et celui là même décret, qui lui avait été promis, n'a pas été adopté.

VOYAGE DE FALISQUE EN VENDEE

Paris, 9 mars.

M. Félix Faure a reçu hier matin les sénateurs et députés de la Vendée. Le président du Conseil général de ce département, les marquis de Roche-sur-Yeu, des Sabes d'Olonne et de Fontenay-le-Comte qui, en renouvelant leur invitation au président, lui ont demandé la date qu'il avait fixée pour son voyage en Vendée.

Le président a déclaré que son intention était de quitter Paris le 20 ou le 21 avril, et répondant à leurs instances, il a promis de s'arrêter dans les trois chefs-lieux d'arrondissement de la Vendée.

L'ÉPILOGUE D'UNE ENQUÊTE

Paris, 9 mars.

Le 9 février 1895, la Chambre des députés, à la suite de la catastrophe de Montceau les Mines, donna à la commission du travail le mandat de procéder à une vaste enquête sur les conditions de travail et de la sécurité dans les mines.

Après deux années de labeur assidu, cette commission vient de terminer ses travaux et à charge M. Lacombe, député, de faire un rapport dans lequel sont cueillis la phrase suivante :

« Les compagnies sont devenues plus riches, plus fortes, plus puissantes, plus solidaires, plus humaines. »

Un point, c'est assez.

LE PSEUDO-ATTENTAT CONTRE RESEGUIER

Albi, 9 mars.

Jean Ourlet, ce malheureux qu'on voudrait bien faire passer pour l'auteur du pseudo-attentat dont Reseguiet se prétendit victime, lors de l'assassinat de l'abbé qui avait été arrêté à la suite d'être transféré à Albi.

Le juge d'instruction lui a fait subir, sans obtenir de lui le moindre résultat, un premier interrogatoire cet après-midi ; il va être confronté avec les témoins.

Le dossier de l'affaire sera probablement remis à la chambre des mises en accusation à la fin du mois de mars.

TRIPLE EPOUSONNEMENT A MONTPELLIER

Montpellier, 9 mars.

Un triple épousonnement vient de se produire dans notre ville. Une dame Borne faisant sa toilette à la crème et la parfumant avec du laurier-rose Dimanche soir, le père, la mère et leur fille mangèrent la crème. A neuf heures du soir, M. Borne expira au milieu des plus vives douleurs. La mère et jeune fille étaient dans un état très grave. On opéra les sauver.

UNE CORRECTION MORTELLE D'UN MARI

Macon, 9 mars.

Un ouvrier, très laborieux et très honnête, marié à une femme qui s'adonnait à l'ivrognerie, avait voulu la corriger, la frapper si malencontreusement que la femme, complètement ivre, est tombée morte sur le coup.

L'ESPIONNAGE ANGLAIS EN FRANCE

Toulon, 9 mars.

Le yacht anglais Rozana, après avoir mouillé en rade, devant le Jauréguiberry, mit aussitôt à la mer sa vedette, dans laquelle se trouvait une personne prenant des notes, après avoir minutieusement inspecté la rade.

Le vice-amiral de Gouverville, du cuirassé Brenan, constata le fait et avisé le préfet maritime, qui envoya aussitôt un aide de camp à bord du yacht, lui ordonnant de quitter la rade immédiatement.

Le yacht s'exécuta en faisant route vers l'est.

ELECTION A L'ACADEMIE DES SCIENCES

Paris, 9 mars.

Une élection a eu lieu hier pour la désignation d'un membre titulaire dans la section de botanique, en remplacement de M. Trécul.

Au premier tour de scrutin, M. Gaston Bonnier a été élu par 42 suffrages contre 11 à M. Prilleux et 5 à M. Maxime Cornu.

ÉTRANGER

MOUVEMENT CARLISTE EN ESPAGNE
 Saragosse, 9 mars.

Les carlistes ont coupé le télégraphe entre Fox Calanda et Alcanas. On suppose qu'ils se dirigent sur Castavieja. Les généraux de Valderas sont partis à leur rencontre.

Madrid, 9 mars.

La bande carliste a passé la nuit dans le monastère de Capurocio. Aujourd'hui, elle est entrée dans Fox Calanda et s'est emparée du juge d'instruction. Dans le cas où le mouvement s'étendrait, les troupes seraient adjointes à la gen darmerie.

LES TROUBLES CONTINUENT AU BRÉSIL
 Rio de Janeiro, 9 mars.

La situation est grave. Le colonel Genil Castro, directeur de deux journaux monarchistes, a été assassiné. Le vicomte Ouro Preto, chef du parti monarchiste brésilien, a réussi à s'échapper à ses agresseurs.

Des troupes protègent les journaux Commerce et Brésil.

Un régiment d'artillerie part pour Bahia.

LES CLUBS ÉLECTORAUX SOCIALISTES
 Berlin, 9 mars.

Le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire de la fermeture provisoire des clubs électoraux socialistes, pour contravention à l'article 8 de la loi sur les sociétés.

La fermeture provisoire a été rapportée et les frais sont mis à la charge de l'État.

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

INTERIEUR

CONGRÈS DANS L'INFANTERIE
 Paris, 9 mars.

La situation des effectifs de l'infanterie de marine, en France, fait prévoir prochainement un excédent de 2,000 hommes par rapport aux chiffres budgétaires.

Le ministre de la marine a décidé que les unités appartenant à la classe 1893 et qui doivent passer dans la réserve le 1er novembre 1897 soient, sur leur demande, placés dès maintenant dans la position de congé et renvoyés dans leurs foyers.

Cette mesure est émise aux engagements volontaires pour trois ans, ainsi qu'aux engagements volontaires pour quatre ans, dans les conditions du décret du 28 janvier 1893, qui sont libératoires en 1897 et qui en feront la demande à leur chef de corps.

Les militaires des catégories ci-dessus, rentrant des colonies, seront envoyés en congé sur leur demande et attendent leur libération à compter du jour de leur débarquement.

Toutefois, les militaires de mauvaise conduite, susceptibles de recevoir application de l'article 47 de la loi du 15 juillet 1889, seront exceptés de cette mesure bienveillante.

L'AFFAIRE ARTON ET LE PANAMA

Paris, 9 mars.

Nous de nouveaux dans la journée d'hier, le point de vue a-t-il fait, le matin, une courte apparition à son cabinet, le temps de prendre son courrier. Il se remetta aujourd'hui au travail.

Il a commencé à éplucher son pas le carnet de chèques d'Arton, mais les nombreux carnets, remis jadis à l'appartenance de la rue Rogée de Lille, sur ces carnets les noms sont quelquefois écrits en lettres d'or. Il est donc représentatif pour des présidents ou des signes conventionnels. Arton se charge d'expliquer tout ce qui n'est pas clair ; et il appuie ses affirmations les preuves quelquefois assez intéressantes.

Il faut convenir qu'il avait un véritable génie lorsqu'il s'agissait de compromettre ses collègues. Tout lui était bon pour rentrer avec eux

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 9 mars.

Ainsi que nous le disions plus haut, notre ami Millerand interpellera aujourd'hui le gouvernement sur les affaires d'Orient et sur l'attitude que compte prendre le gouvernement en présence de la réponse de la Grèce à l'ultimatum européen.

M. Denys Cochin interviendra dans la discussion.

On s'agite, dans les couloirs, des votes de la Chambre, à la séance d'aujourd'hui, un ordre du jour étrange dont le premier alinéa renverrait le garde des sceaux et dont le second remettrait le ministre d'Albion. Une semblable incohérence n'est pas faite pour relever le prestige du parlementarisme.

La liberté d'association

M. Michelin et plusieurs de ses collègues ont déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi ayant pour objet d'inviter le Gouvernement à présenter à la Chambre un projet de loi sur la liberté d'association. L'abrogation du Concordat et la séparation des églises et de l'Etat.

Dans l'exposé des motifs, nous relevons les passages suivants :

« La société civile doit proclamer et respecter la liberté de conscience de tous les citoyens. Elle doit, en conséquence, répudier la persécution et abolir tous les privilèges pour soumettre au droit commun les clergés des différents cultes.

« Sous la République le droit commun doit être basé sur la liberté. Le pouvoir dans les questions qui sont du domaine de la conscience, et, rétroquement, l'Église n'a pas le droit d'empêcher sur le pouvoir temporel.

« Il y a, par conséquent, il ne doit pas y avoir de religion d'État.

« En conséquence, il ne doit pas y avoir de budget des cultes et les Églises doivent être séparées de l'État. »

Projet Cunéo d'Ornano

M. Cunéo d'Ornano a remis hier au président de la Chambre un projet de résolution, ainsi conçu :

« Le projet de résolution. — La Chambre invite le Gouvernement à ce qu'il se prononce sur le conflit de Crète, l'appel à peuple. »

« Ce projet de résolution sera lu aujourd'hui en séance.

L'élection de l'abbé Gayraud

La Chambre a nommé dans ses bureaux la commission chargée de procéder à une enquête sur l'élection de l'abbé Gayraud.

Ont été élus : MM. Chassaing, Gerault-Richard et Goussier, socialistes ; Richard (Côte-d'Or), Baladrou, Rauber, Huguet, Lambert, Le Gac'h, radical ; Hémond et Batiot, républicains.

Les Maîtres répétiteurs

Les députés faisant partie du comité de patronage des répétiteurs se sont réunis avant la séance.

« Ils ont décidé de communiquer une lettre par laquelle M. Rambaud lui avait fait connaître que le Conseil des ministres avait refusé la question, avait décidé de retirer l'autorisation à l'association des maîtres répétiteurs, en raison de son refus de se conformer à la décision du ministre et de reprendre la caractère d'association de secours mutuels.

« La réunion a examiné s'il y avait lieu de maintenir à l'ordre du jour l'interpellation de M. Rambaud sur les maîtres répétiteurs, présents demandant qu'on la traitât à cause des préoccupations de politique extérieure ; mais la majorité s'est prononcée pour le maintien.

« L'interpellation de M. Mirman sera vraisemblablement discutée à la fin de cette séance. »

Commission des douanes

La Commission des douanes a repoussé la proposition d'augmenter de droits de douane sur les vins étrangers destinés à la ptée de la morue.

LA SEMAINE

Chanson de la Semaine
JEAN PROLO

Dans un'cave ou dans un'mansarde,
 Il nait quelque jour, par mégarde,
 Jean Prolo.

Pour courir son pauvre corps d'ange,
 Il n'a qu'un misérable linge,
 Jean Prolo.

Au sein flétri d'sa pauvre mère,
 Il cherche une vie éphémère,
 Jean Prolo.

Et déjà c'est un cri d'souffrance
 Que l'premier cri qu'aux échos lance
 Jean Prolo.

Plus tard en lui fermant la classe,
 La misère vers l'atelier chasse
 Jean Prolo.

Qu'il soit aussi soumis que sage,
 Il fait un rude apprentissage,
 Jean Prolo.

Usant sa force et son courage,
 Ouvrier, il s'tue à l'ouvrage,
 Jean Prolo.

Et, dans cette triste existence,
 Il gagne à peine sa subsistance,
 Jean Prolo.

Affaibli, tué par le jeûne,
 Les trois quarts du temps, il meurt
 Jean Prolo.

Aussitôt qu'il a rendu l'âme,
 L'amphithéâtre le réclame,
 Jean Prolo.

S'p'ant, sans pitié, l'prio d'ouvrage,
 Il l'arriv' qu'il avance en âge,
 Jean Prolo.

Alors, dans une agonie brève,
 Dans la rue, tristement, il crève
 Jean Prolo.

Jacques GURUX.

LA SEMAINE

Présidence de M. Brisson, président
 La séance est ouverte à 3 h.

Validations d'élections

La Chambre valide les élections de M. de Beauregard, élu au Blanc, de M. Hermant, élu à Laon, et de M. Chiché, élu à Bordeaux.

LES ÉVÈNEMENTS D'ORIENT

M. le président annonce qu'il a reçu de M. Millerand une demande d'interpellation sur les affaires de Crète.

M. Millerand répond qu'il n'a reçu le note grecque que cette nuit à minuit, il n'a pas eu le temps de l'examiner suffisamment.

Millerand insiste ; il dit que le gouvernement a pu se rendre compte que la note de la Grèce peut se résumer ainsi : 1° Elle ne fera pas de grandes difficultés pour rappeler sa flotte, mais elle insiste pour le maintien de ses troupes en Crète ; 2° Elle a le droit de faire un appel au peuple en Crète sur le régime qui doit être appliqué à l'île.

C'est un droit pour les peuples, s'écrie Millerand, de disposer d'eux-mêmes. Le gouvernement a besoin de connaître la volonté de la Chambre pour pouvoir discuter avec les puissances ; il ne peut engager la France sans l'assentiment de Parlement.

Millerand demande qu'on fixe un jour ferme à la discussion de cette affaire. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. Méline réplique qu'il a dit hier. Les affaires extérieures ne se traitent pas en venant interpellé tous les jours le